

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury semestriel des épreuves du **semestre 3** comptant pour l'examen sanctionnant la deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

Monsieur le Professeur Olivier PARANT– Président
Monsieur le Professeur Jacques IZOPET
Monsieur le Docteur Damien DUBOIS
Madame le Docteur Pamela CHAUVIN
Monsieur le Docteur François VERGEZ
Monsieur le Docteur Emmanuel TREINER
Monsieur le Professeur Laurent SAILLER
Madame le Professeur Virginie GARDETTE
Madame le Docteur Nathalie MONTJAUX
Monsieur le Docteur Frédéric SAVALL
Madame Sandrine LENORZER
Madame le Professeur Agnès SOMMET
Madame le Docteur Christine DAMASE-MICHEL

Fait à TOULOUSE, le 5 novembre 2020

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
en déléguation,
La Vice-Présidente de la CFVU



Fabienne ALARY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury semestriel des épreuves du **semestre 4** comptant pour l'examen sanctionnant la deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Membres du jury :

Monsieur le Professeur Olivier PARANT– Président
Monsieur le Professeur Meyer ELBAZ
Madame le Docteur Marion DUPUIS
Monsieur le Docteur Olivier PATAT
Madame le Docteur Frédérique RIMAREIX
Monsieur le Professeur Jean PARINAUD
Monsieur le Professeur Ivan TACK
Monsieur le Docteur Matthieu THOULOZAN
Monsieur le Professeur Fabrice MUSCARI
Monsieur le Docteur Cédric GOLLION
Madame le Docteur Nathanaëlle SEJOURNE
Madame le Docteur Christine DAMASE-MICHEL
Madame le Professeur Agnès SOMMET
Madame Emily HANCOCK

Fait à TOULOUSE, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par déléation,
La Vice-présidente de la CFVU

Fabienne ALARY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury global des épreuves comptant pour l'examen sanctionnant la deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

Monsieur le Professeur Olivier PARANT– Président
Monsieur le Professeur Meyer ELBAZ
Madame le Docteur Marion DUPUIS
Madame le Docteur Frédérique RIMAREIX
Monsieur le Professeur Jean PARINAUD
Monsieur le Professeur Ivan TACK
Monsieur le Docteur Matthieu THOULOZAN
Monsieur le Professeur Fabrice MUSCARI
Madame le Professeur Agnès SOMMET
Madame le Docteur Christine DAMASE-MICHEL
Madame le Docteur Nathanaëlle SEJOURNE
Madame Véronique MARTINEZ
Madame La Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes

Fait à TOULOUSE, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par dérogation,
Le Vice-Président de la CFVU

Fabienne ALARY